



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

Emmanuelle Kraemer, *Secrétaire académique*
Sylvie Berger, *Responsable du secteur CO-PSY*

Orléans, le 29 novembre 2015

À Madame le Recteur

Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours
21, rue Saint Etienne
45 043 Orléans Cedex 1

Objet : Demande d'audience sur la situation actuelle et l'avenir des CIO de notre académie.

Madame le Recteur,

Par la présente, nous souhaitons vous informer de la situation délicate des CIO au niveau national, et en particulier pour ceux de notre académie.

Depuis 2003 et la menace de régionalisation des services, les attaques se sont multipliées à l'égard des CIO :

- nombre de postes offerts au concours ne permettant pas de couvrir les besoins en personnels liés aux départs à la retraite,
- baisse des budgets de fonctionnement, dégradations des conditions de travail (locaux inadaptés, matériels vétustes...),
- fusion ou suppression de CIO (depuis 2009, 60 CIO ont fermé)
- tentative de double tutelle (Etat/Région) à l'occasion de la mise en place du SPO (Service public d'Orientation),
- tentatives des Régions pour imposer de nouvelles missions aux Conseillers d'Orientation-Psychologues (COP) à travers la mise en place du SPRO,
- quasi-absence de formation continue
- des rapports tendancieux portant le discrédit sur l'ensemble de la profession.

L'an dernier, la DEGESCO recensait 524 CIO sur le territoire national. Historiquement, alors que les CIO sont des services déconcentrés de l'EN, deux types de structure coexistent : 294 CIO d'Etat et 230 CIO à gestion départementale. Le ministère avait alors demandé aux Recteurs que ceux-ci définissent une carte cible des CIO à « étatiser », en cas de désengagement financier des conseils départementaux, tout en sachant que le ministère s'engageait à n'en financer que 350 sur les 524 existants !

En ce qui concerne notre académie, vous avez toujours affirmé que le réseau actuel (avant carte cible) était « le bon ». Lors du CTA d'octobre, vous avez présenté la carte-cible qui sera envoyée au Ministère. Elle prévoit le passage de 23 à 19 CIO, uniquement en cas de désengagement des différents CD (le ministère ne prévoyant d'en reprendre que 18).

Dans le 41, il a fallu que les personnels - soutenus par le SNES-FSU - se mobilisent pour obtenir la reprise par l'État des deux CIO à gestion départementale (Blois et Romorantin). Les conditions de travail actuelles des CO-Psy du CIO de Blois ne sont pas satisfaisantes : 3 bureaux pour 9 CO-Psy dont 1 occupé 3 jours par semaine par l'assistante de la plate forme décrochage.

Dans le 18 et le 45, la situation est encore très floue. Les deux CIO de l'agglomération orléanaise ont été regroupés en vue de leur fusion. Et le CIO de Gien fonctionne dans des conditions déplorables (les collègues n'ayant ni téléphone, ni accès internet).

Dans le Cher, des rumeurs de désengagement circulent.

Dans le 37 et dans le 28, les Conseils départementaux ont informé le Rectorat de leur intention de

mettre un terme au financement des CIO à gestion départementale : CIO de Tours et l'antenne d'Amboise, CIO de Chartres, de Châteaudun et de Nogent. Seul le Conseil Départemental de l'Indre n'a pas encore manifesté son souhait de se désengager du financement du CIO de Châteauroux.

Lors du CTA d'octobre 20152, vous avez annoncé la création de trois « accueils multi-sites » ce qui, d'après le document remis lors du CTA, équivaut à regrouper à terme Nogent et Châteaudun, Tours et Amboise, ainsi que Loches et Joué les Tours.

Cette nouvelle configuration soulève de multiples interrogations :

- Quel avenir à terme pour le CIO de Nogent et les antennes de Loches et Amboise ?
- Pourquoi ne pas transformer les 2 antennes du 37 en CIO avec un Directeur, alors que c'est le cas pour les antennes du 45 ?
- Les accueils multi-sites n'existant nulle part ailleurs sur le territoire national, quelle réalité administrative et juridique recouvrent-ils ? Quelles seront les conditions matérielles de leur fonctionnement : budget, lieu...? Avec quelles conséquences pour les personnels et le public pris en charge ?

Nous craignons une forte dégradation des conditions de travail avec pour corollaire un éloignement voire un abandon des publics des zones rurales concernées (temps d'accueil réduit, aucun espace de travail et de réflexion commun, conditions matérielles insuffisantes...).

Au moment où le gouvernement insiste sur l'amélioration de l'orientation scolaire des élèves, ne fragilise-t-on pas ainsi le réseau des CIO ? À l'heure où la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire sont présentées comme des priorités de l'EN, à l'heure où un droit opposable au retour en formation initiale sous statut scolaire des jeunes de 16 à 25ans a été publié au JO, l'annonce du démantèlement de services d'information et d'orientation pose question.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous recevoir en audience pour échanger avec vous sur tous ces sujets.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour le SNES-FSU Orléans-Tours,
Emmanuelle Kraemer, Sylvie Berger